

Concentré contre les acariens, l'acarbose et l'érinose de la vigne sur baies, fruits, légumes et plantes d'ornement,.

- Ne tache pas
- Agit sur tous les stades estivaux des acariens
- Effet rapide et à longue durée

Teneur 5 % fenpyroximate (51,2 g/l)

Formulation SC suspension concentrée

Efficacité Spomil est un acaricide concentré et contient la matière active fenpyroximate. Le produit a une action de contact sur tous les stades de développement des acariens (larves, nymphes et adultes). Grâce à sa très bonne persistance/ rémanence, les larves apparaissant après le traitement sont également très bien éliminées. La matière active fenpyroximate n'est pas systémique, c'est pourquoi il est nécessaire de bien mouiller les feuilles et notamment leur face inférieure.

Emploi

Plantes ornementales

Plantes ornementales en générale: 0,1 % (100 ml/100 l d'eau) contre les acariens. Seulement en plein air.

Cultures florales et plantes vertes, rosier: 1 traitement par culture et par année au maximum.

Arbres et arbustes (hors forêt): 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

Fruits

Fruits à noyaux et à pépins: 0,1 % (100 ml/100 l d'eau) et 1,6 l/ha contre acariens tétranyques et ériophyides libres. Application: dès la fin de la floraison. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 3 semaines.

Légumes

Les légumes suivants: tous contre les acariens tétranyques et dans les tomates en plus contre les ériophyides libres. 1 traitement par culture au maximum. **Aubergine, concombre, tomate:** 0,2 % (200 ml/100 l d'eau) et 2 l/ha. Délai d'attente: 3 jours. **Haricots non écosés:** 2 l/ha (200 ml/100 l d'eau). Délai d'attente: 7 jours. **Poivron doux:** 0,2 % (200 ml/100 l d'eau) et 2 l/ha. Délai d'attente: 7 jours. **Céleri-pomme:** 0,9 l/ha (90 ml/100 l d'eau). Délai d'attente: 2 semaines. **Courges à peau comestible (courge comestible, courgette):** 0,2 % (200 ml/100 l d'eau) et 2 l/ha. Délai d'attente: 3 jours.

Emploi

Vigne: 0,1 % (100 ml/100 l d'eau). 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
Acariose et érinose de la vigne: Dosage indiqué 0,8 l/ha. Le dosage mentionné se réfère au stade 15–51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul). **Acariens tétranyques:** Dosage 1,6 l/ha. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71–81 (J–M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³/ha. Application: dès le stade BBCH 51 (F). Délai d'attente: 3 semaines.

Baies

Baies indiquées ci-dessous: 0,2 % (200 ml / 100 l d'eau) et 2 l/ha contre les acariens tétranyques. Fraise en plus contre le tarsonème. Délai d'attente: 3 semaines. **Fraise:** Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4/m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. 1 traitement au maximum par culture et par année. **Myrtille, espèces de Ribes (cassis, groseille rouge et à maquereau):** Le dosage indiqué se réfère au stade «mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles)»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. **Mini-Kiwi (Kiwai), grand sureau:** 1 traitement par parcelle et par année au maximum. **Espèces de Rubus (framboise, mûre):** Pour les framboises d'été et les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Au maximum 1 traitement par parcelle et par année.

À observer

Primevère (Primula) et calcéolaire ne tolèrent pas Spomil; éviter le traitement sur ces cultures.

Zone tampon non traitée: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m (céleri-pomme), 20 m (fraise, vigne contre la acariose et l'érinose, haricots non écosés, courges à peau comestible), 50 m (espèces de Ribes, myrtille, espèces de Rubus, fruits à noyaux et à pépins, vigne contre les acariens, aubergine, concombre, tomate, poivron doux, cultures florales et plantes vertes, rosier), 100 m (grand sureau, mini-Kiwi (Kiwai), arbres et arbustes (hors forêt)) par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au **ruissellement**, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Pour **protéger les arthropodes non cibles** des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m (espèces de Ribes, myrtille, espèces de Rubus, vigne contre les acariens, aubergine, concombre, tomate, poivron doux, cultures florales et plantes vertes, rosier), 20 m (grand sureau, mini-Kiwi (Kiwai), fruits à noyaux et à pépins, arbres et arbustes (hors forêt)) par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

À observer

Protection d'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. En plus porter une tenue de protection pour les cultures suivantes: myrtille, espèces de Ribes, mini-Kiwi (Kiwai), grand sureau, espèces de rubus, fruits à noyaux et à pépins, vigne et plantes ornementales. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Protection de la jeunesse: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Préparation de la bouillie

Remplir la moitié du réservoir d'eau, ajouter la quantité de produit nécessaire, mettre le brasseur en marche et compléter avec de l'eau.

Miscibilité

Spomil® est miscible avec les insecticides et fongicides recommandés dans la Guide Maag Profi.

Propriétés

Observer strictement les mises en garde de l'emballage.

Emballages

250 ml (10x 250 ml)

Marque

® = Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

Version

64795/0219
